

SÉANCE DU 1^{er} juillet 2020

DÉCISION N° 2020 / 75 / CNA / 2

DEMANDE DE SUIVI ET DE CONSEIL MÉTHODOLOGIQUE DU CONSEIL NATIONAL DE L'ALIMENTATION

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en son article L121-1, conférant à la Commission nationale du débat public une mission de conseil aux autorités compétentes et aux maîtres d'ouvrage sur toutes les questions relatives à la participation du public tout au long de l'élaboration d'un projet, plan ou programme,
- vu le formulaire de saisine en date du 18 janvier 2019, établi par Madame Karine BOQUET, Secrétaire interministérielle du Conseil national de l'alimentation (CNA), demandant à la CNDP un accompagnement dans la conception du débat public relatif à l'alimentation pour une première expérimentation de méthodologie de participation du public,
- vu la décision 2019/19/CNA/1 du 23 janvier 2019, désignant Madame Ilaria CASILLO, Vice-présidente de la CNDP, pour mener la mission de suivi et de conseil méthodologique auprès du Conseil national de l'alimentation, afin de l'accompagner dans la conception du débat public relatif à l'alimentation pour une première expérimentation de méthodologie de participation du public,
- vu le rapport de propositions « Participation des citoyens aux travaux du CNA – Analyse et recommandations du Comité d'action pour la participation » du 29 janvier 2020 remis par Mme Ilaria CASILLO, Vice-présidente de la CNDP, en charge de mener la mission de suivi et de conseil méthodologique auprès du Conseil national de l'alimentation,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1er :

La Commission prend acte du rapport établi par Mme Ilaria CASILLO, Vice-présidente de la CNDP, désignée pour réaliser la mission de suivi et de conseil méthodologique auprès du Conseil national de l'alimentation afin de l'accompagner dans la conception du débat public relatif à l'alimentation pour une première expérimentation.

La Présidente



Chantal JOUANNO